

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020
DÉLIBÉRATION N°02

OBJET : Contrôle de raccordement aux réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Monsieur le Maire expose au conseil que certaines installations privées sont non conformes vis à vis de la réglementation, entraînant des risques de dysfonctionnements du système d'assainissement et de pollution du milieu récepteur (rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées ou rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales).

Aussi, la mise en œuvre du contrôle de raccordement, à l'occasion de la mutation de tout bien immobilier raccordé aux réseaux d'assainissement publics apparaît nécessaire, permettant :

- d'améliorer la collecte et le transfert des effluents vers la station d'épuration
- de réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées
- de supprimer les rejets directs d'eaux usées au milieu naturel
- d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration
- de réduire les coûts de fonctionnement du service

Ils pourront être effectués par le service assainissement ou un prestataire désigné par la collectivité.

L'intervention comprend :

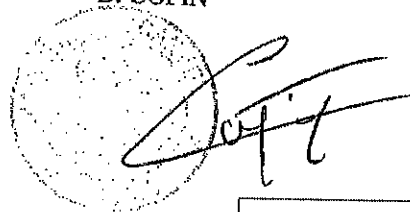
- l'ensemble des interventions de terrain nécessaires à la parfaite connaissance des équipements privatifs d'eaux usées et d'eaux pluviales et de leur fonctionnement,
- le listing et contrôle de la destination des eaux usées et des eaux pluviales
- le contrôle de la séparation des eaux dans chaque équipement sanitaire
- le contrôle de la présence constatée ou éventuelles d'eaux claires parasites d'infiltration et météorites dans les conduites d'eaux usées
- la création d'une fiche de contrôle de chaque logement visité
- la vérification du respect des règles de l'art en ce qui concerne la partie privée du raccordement
- une description des travaux à réaliser en domaine privé et en domaine public

Les données recueillies seront intégrées dans le Système d'Information Géographique de la CCPCAM afin d'assurer un suivi continu du raccordement au réseau public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de contrôle de raccordement au réseau collectif, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier
- DIT que ces contrôles seront réalisés par le service d'assainissement / exploitant et qu'un constat de conformité sera délivré à l'issue du contrôle et transmis au notaire et/ ou à l'agence immobilière
- DIT que les dispositions relatives aux contrôles seront insérées au règlement du service d'assainissement

Le Maire,
B. COPIN



Affiché et transmis à la Préfecture le 28/02/2020

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20200303-2-DE Date de télétransmission : 03/03/2020 Date de réception préfecture : 03/03/2020
--



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel : mairie@roscanvel.fr

SEANCE DU 25 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt cinq février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le dix février deux mille vingt par Monsieur Bernard Copin, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Copin Bernard, Wilfrid Vasseur , Jean Clorennec, Alain Casareggio, Jean-Yves Gourvez, Mesdames Prisca Azria, Dominique Alix-Boléat , Azélie Jestin, Nicole Cambou, Lilliane Obligis, Miquel Morgane

ABSENT, EXCUSE ET REPRESENTE :

Monsieur Philippe Deverre

ABSENT, EXCUSE ET NON REPRESENTEE :

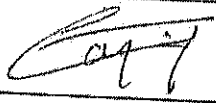

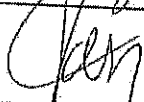


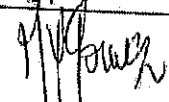


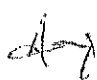

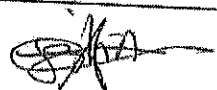
Monsieur Alain Béret

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Nicole Cambou

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20200303-2-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

COMMUNE DE ROSCANVEL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2020
TABLEAU DE PRESENCE

NOM	PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
Copin	Bernard	Maire	X			
Obligis	Liliane	Adjointe	X			
Vasseur	Wilfrid	Adjoint	X			
Casareggio	Alain	Adjoint	X			
Béret	Alain	Conseiller Municipal			X	
Cambou	Nicole	Conseillère Municipale	X			
Gourvez	Jean-Yves	Conseiller Municipal	X			
Miquel	Morgane	Conseillère Municipale	X			
Alix-Boléat	Dominique	Conseillère Municipale	X			
Azria	Prisca	Conseillère Municipale	X			
Clorennec	Jean	Conseiller Municipal	X			
Deverre	Philippe	Conseiller Municipal			X	X
Jestin	Azélie	Conseillère Municipale	X			

Accusé de réception en préfecture
029-212902381-20200303-2-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020